

Licence et qualification des joueurs

Saison 2019/20

(Paragraphe 11 et 12 du Règlement des matches RDM)

La qualification du joueur est le droit accordé à un joueur de jouer pour une équipe de son club dans une ligue ou une classe bien déterminée d'une seule catégorie. Un joueur acquiert la qualification de joueur par l'attribution d'**une licence** dans une ligue ou une classe **bien déterminée** d'une seule catégorie. La règle suivante est appliquée:

Licence d'une ligue ou classe = **Droit de jouer dans une équipe d'une ligue ou classe précise**

Le joueur¹ doit avoir une licence d'une ligue ou classe d'une catégorie bien précise. Le **paragraphe 1 – Licence**, donne des informations sur la demande (= la commande) d'une licence. Le **paragraphe 2 – Qualification des joueurs** explique avec quelle licence on peut jouer dans une équipe de son club dans une ligue ou classe d'une catégorie bien précise.

Des dispositions spéciales pour l'engagement d'un joueur dans deux clubs sont données dans le **paragraphe 3 – Double qualification**.

Les dispositions pour une demande d'une licence spéciale sont données dans le **paragraphe 4 – Licences spéciale**.

Paragraphe 1 – Licence

Le droit de jouer d'un joueur est contrôlé sur la liste officielle des licences de l'équipe et peut être vérifié sur demande de présentation d'une pièce d'identité. Listes officielles de licences sont sur le portail internet de swiss unihockey (sous portal.swissunihockey.ch) Il faut s'identifier avec le login du club pour y avoir accès.

Tout joueur avec licence ou en phase de transfert ne pourra participer au championnat que quand il/elle figurera sur la liste des licences de l'équipe (voir RdM articles 12.15 et 13.10). L'actualisation des licences de licence a lieu quotidiennement entre 01h00 et 02h00 du matin.

Si aucun transfert n'est effectué et qu'aucune nouvelle licence n'est établie, les feuilles d'équipe sont valables jusqu'à la fin de la période de transfert (31.12.). Dans tous les cas, c'est la date de validité imprimée sur la feuille qui est déterminante. En cas de transferts ou de nouvelles licences, le club doit imprimer à nouveau la feuille d'équipe une fois que le bureau de swiss unihockey a donné son autorisation et que la base de données a été actualisée.

Contrôle d'équipe : Les joueurs qualifiés figurant sur la liste des licences doivent pouvoir présenter une pièce d'identité (passeport, CI, abonnement général ou demi-tarif, permis de conduire) pour identification. Pour les Juniors/Juniores, la liste des licences ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité suffisent.

Si la liste des listes ne peut être présentée lors du contrôle de l'équipe, tous les joueurs doivent présenter une pièce d'identité. Pas de taxe de perçu.

Le responsable de l'équipe a l'obligation de contrôler la véracité de la liste des licences et d'en confirmer l'exactitude par sa signature. Toute erreur doit être signalée immédiatement au secrétariat de swiss unihockey (info@swissunihockey.ch).

¹ Dans le document il est régulièrement utilisé la forme masculine. C'est pour la raison d'une compréhensibilité plus simple et ne doit pas être interprété comme une discrimination envers le sexe féminin.

1.1 Licence catégories Hommes et Juniors

Les licences suivantes peuvent être prises dans ces catégories en tenant compte de l'âge du joueur et du fait qu'un joueur ne peut avoir qu'**1 licence**:

Catégories d'âge		Licences								
âge (années)	année de naissance	Hommes Actifs ¹	Jun. U21	Jun. U18	Jun. U16	Jun. A	Jun. B	Jun. C	Jun. D	Jun. E
≥ 29	≤ 1990	x	-	-	-	-	-	-	-	-
28-21	1991-1998	x	-	-	-	-	-	-	-	-
20-18	1999-2001	x	x	-	-	-	-	-	-	-
17-16 ²	2002-2003	x	-	x	-	x	-	-	-	-
15-14	2004-2005	-	-	-	x	-	x	-	-	-
13-12	2006-2007	-	-	-	-	-	-	x	-	-
11-10	2008-2009	-	-	-	-	-	-	-	x	-
9-7	2010-2012	-	-	-	-	-	-	-	-	x
≤ 6	≥ 2013	pour les Juniors F on ne peut pas prendre de licence. Informations concernant Juniors F vous les trouvez sur le site web de swiss unihockey.								

¹ "Hommes actifs" comprend les licences suivantes: **LNA, LNB, 1^{ère} - 4^{ème} ligue Grand terrain ainsi que 1^{ère} - 5^{ème} ligue Petit terrain.**

² correspond à l'âge minimum à avoir pour les Juniors A dans les classes Coupe Suisse Hommes et Coupe de la Ligue Hommes.

Explications des symboles:

- x signifie que pour cette classe d'âge, la licence peut être prise
- signifie que pour cette classe d'âge, la licence ne peut être reçue

1.2 Licence catégories Femmes et Juniores

Les licences suivantes peuvent être prises dans ces catégories en tenant compte de l'âge de la joueuse et du fait qu'une joueuse ne peut avoir qu'**1 licence**:

Catégories d'âge		Licences							
Âge (années)	Année de naissance	Femmes actives ¹	Jun. U21	Jun. U18	Jun. A	Jun. B	Jun. C	Jun. D	Jun. E
≥ 21	≤ 1998	x	-	-	-	-	-	-	-
20-19	1999-2000	x	x	-	-	-	-	-	-
18	2001	x	x	-	x	-	-	-	-
17-16 ²	2002-2003	x	-	x	x	-	-	-	-
15-14	2004-2005	-	-	-	-	x	-	-	-
13-12	2006-2007	-	-	-	-	-	x	-	-
11-10	2008-2009	-	-	-	-	-	-	x	-
9-7	2010-2012	-	-	-	-	-	-	-	x
≤ 6	≥ 2013	pour les Juniors F on ne peut pas prendre de licence. Informations concernant Juniors F vous les trouvez sur le site web de swiss unihockey.							

¹ "Femmes actives" comprend les licences suivantes: **LNA, LNB, 1^{ère} + 2^{ème} ligue Grand terrain ainsi que 1^{ère} - 3^{ème} ligue Petit terrain.**

² correspond à l'âge minimum pour les Juniores A dans les classes Coupe Suisse Femmes et Coupe de la Ligue Femmes.

Explications des symboles:

- x signifie que pour cette classe d'âge, la licence peut être prise
- signifie que pour cette classe d'âge, la licence ne peut être reçue

Paragraphe 2 – Qualification des joueurs

2.1 Licences qualifiées par principe

Ces licences/joueurs ayant cette licence peuvent jouer/sont qualifiés **par principe** dans cette ligue ou classe de catégorie. Il n'y a pas de **nombre** limité de licences par équipe et par rapport de match. Par rapport de match, leur nombre ne doit toutefois pas excéder **22** joueurs.

Exemple: Dans la catégorie 1^{ère} ligue Grand terrain Hommes, il n'y a **par principe** que des joueurs avec une licence 1^{ère} ligue Grand terrain, dans la catégorie Juniors U21, il n'y a que des joueurs avec licence Juniors U21 et Juniors A, etc.

2.2 Licences qualifiées supplémentaires

Ce sont les licences qui sont cumulées avec la licence de base et qui permettent de jouer dans une autre ligue ou classe d'une catégorie. Leur **nombre** par équipe et par rapport de match est toutefois **limité!**

Exemple: Dans la catégorie Hommes 2^{ème} ligue Petit terrain, les joueurs avec licence 2^{ème} ligue Petit terrain sont par principe autorisés à jouer.
En outre, 3 joueurs au max. peuvent être **notés sur le rapport de match** s'ils ont une licence Hommes 3^{ème} ligue, 4^{ème} ligue, 5^{ème} ligue ou Juniors licence A (= contingent de 3 joueurs): p. ex. 3 joueurs avec une licence Hommes 3^{ème} ligue ou bien 1 joueur avec licence Hommes 4^{ème} ligue et 2 joueurs Juniors A avec licence, et bien sûr un seul joueur ou pas de joueur du tout, etc.

→ Pour l'autorisation d'engagement (pour licences supplémentaires selon sexe et âge) vous pouvez consulter le document Mémoire WSRM1 – Licence et qualification de joueur

2.3 Qualification des joueurs aux match de montée ou descente

Aux match de montée ou descente entre les ligues ou les classes de placement avec différentes autorisations d'engagement est fondamentalement valable l'autorisation d'engagement de l'équipe sous classée pour les deux équipes (exemple: Aux match de montée ou descente entre U16A et U16B on peut engager dans l'équipe de U16A autant de joueur avec licence B que C comme aux équipes U16B.)

Paragraphe 3 – Double qualification (DQ)

3.1 Conditions

- Le joueur doit au moment de la demande avoir le droit (théorique) de jouer dans son club de base et dans l'équipe du second club. On ne peut prendre qu'une DQ par joueur et par saison.
- Elle est établie pour l'équipe du second club. Une DQ ne peut être demandée que du 1^{er} mai au 31 décembre et n'est valable que pour un championnat en cours. Elle perd ensuite automatiquement sa validité.
- A la demande d'un transfert, la DQ perd immédiatement sa validité; le joueur en question ne peut plus redemander une nouvelle DQ .
- On ne peut pas demander une DQ pour une équipe d'un second club si le club de base a une équipe dans la même discipline, ligue ou classe.
- Les deux clubs peuvent demander dix DQ par sexe en tant que club de base et second club (exception U16 illimité). Ce qui fait:
Par club de base et sexe, au maximum 10 DQ
Par second club et sexe, au maximum 10 DQ

3.2 Qualification de joueur

- Dans le club de base, rien ne change pour ce qui est de la qualification du joueur. Le joueur conserve le droit de participer à tous les matches de toutes les équipes de son club de base pour lesquels il est qualifié selon le paragraphe 2.
- Dans le second club, le droit de jouer n'est valable que pour jouer avec l'équipe pour laquelle la licence a été demandée. Ex. licence club de base: Juniors A, seconde licence: Juniors Elite. Le joueur peut donc ainsi être engagé dans toutes les équipes actives de son club de base alors que dans le second club, il ne peut l'être que dans l'équipe Juniors Elite.
- Les dispositions concernant la "Double qualification" ne sont valables que pour tous les matches de qualification de toutes les ligue. Le joueur ne peut jouer tous les autres matches (Coupe, play-offs, play-offs promotion et relégation, rondes de finale, etc.) qu'avec son club de base: il ne peut pas jouer avec le second club (exception U16: valide jusqu'à la fin de la saison).

3.3 Exception Juniors masc. et fém. M14

Comme il n'y a pas des licences U14/U17 on ne peut pas faire une double qualification pour cette ligue. Au lieu de cela vous pouvez contacter meisterschaft@swissunihockey.ch jusqu'au **15 mai** avant la saison pour enregistrer une équipe composée avec des autres clubs au lieu d'une double qualification. Détails pour cette ligue vous trouvez sur notre site Web.

3.4 Hiérarchie

Par principe, une DQ ne peut être prise que pour une équipe "plus haute" (selon les tableaux ci-après). Il faut se baser sur la licence dans le club de base pour voir dans quelle équipe on pourra avoir une licence dans le second club et pour autant que les conditions sous 3.1 soient remplies.

La différence avec les autres catégories est que les Juniors U16 avec DQ peuvent participer aux matches de Playoffs dans le second club, en outre le nombre de Juniors U16 DQ n'est pas limité.

Femmes et Juniores

Licence club de base	Inscription possible dans le second club
LNA	-
LNB	LNA
1 ^{ère} ligue GT	LNA, LNB
2 ^{ème} ligue GT	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A
1 ^{ère} ligue PT	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A, 2GT, Juniores U21 B
2 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A, 2GT, Juniores U21 B, 1PT
3 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A, 2GT, Juniores U21 B, 1PT, 2PT
Juniores U21 A	LNA, LNB, 1GT
Juniores U21 B Juniores U18	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A, 2GT
Juniores A	LNA, LNB, 1GT, Juniores U21 A, 2GT, Juniores U21 B, 1PT, 2PT
Juniores B	Juniores U21 A, Juniores U21 B, Juniores A
Juniores C	Juniores B, Juniors C
Juniores D	Juniores C, Juniors C
Juniores E	Juniores D, Juniors D

Hommes et Juniors

Licence club de base	Inscription possible dans le second club
LNA	-
LNB	LNA
1 ^{ère} ligue GT	LNA, LNB, U21 A
2 ^{ème} ligue GT	LNA, LNB, U21 A, U21 B, 1GT
3 ^{ème} ligue GT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C
4 ^{ème} ligue GT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, 3 GT, U21 B, U21 C
1 ^{ère} ligue PT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, U21 D
2 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, U21 D, 1PT
3 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, U21 D, 1PT, 2PT
4 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, U21 D, 1PT, 2PT, 3PT
5 ^{ème} ligue PT	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, U21 D, 1PT, 2PT, 3PT, 4PT
Juniors U21 niv. A ¹	LNA, LNB
Juniors U21 niv. B ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT
Juniors U21 niv. C ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, 3GT, U21 B
Juniors U21 niv. D ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT
Juniors U18 niv. A ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, U21 D, 3GT, 4GT
Juniors U18 niv. B ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, U21 D, U18 A, 3GT, 4GT
Juniors U18 niv. C ¹	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, U21 D, U18 A, U18 B, 3GT, 4GT
Juniors U16 niv. A ¹	U18 A, U18 B, U18 C
Juniors U16 niv. B ¹	U18 A, U18 B, U18 C, U16 A
Juniors U16 niv. C ¹	U18 A, U18 B, U18 C, U16 A, U16 B
Juniors A	LNA, LNB, U21 A, 1GT, 2GT, U21 B, U21 C, 3GT, 4GT, 1PT, 2PT, 3PT, 4PT, 5PT, U18 A/B/C
Juniors B	U18 A ² , U18 B ² , U18 C ² , Juniors A Régional, U16 A ² , U16 B ² , U16 C ²
Juniors C	U16 A ² , U16 B ² , U16 C ² , Juniors B Régional
Juniors D	Juniors C Régional
Juniors E	Juniors D

¹ La classe des Juniors U21/U18/U16 et Juniores U21/U18 n'est pas mentionnée sur leur licence Juniors et juniores U21. On fait la distinction en comparant la classe d'appartenance entre le club de base et le second club.

² Une DQ pour joueurs U16 A/B/C, U18 A/B/C ne peut être délivrée que si le club de base n'a annoncé dans la même catégorie aucune équipe ou une équipe de niveau inférieur.

Paragraphe 4 – Licences spéciale

Une licence spéciale doit être demandée par écrit (par e-mail ou par courrier) au bureau swiss unihockey. Au moins un des critères suivants doit être rempli :

4.1 Joueurs avec déficiences

Les joueurs avec des déficiences physiques (par ex. problème de développement, retard de développement, difficulté d'apprentissage, déficiences mentales, Trisomie 21, etc.). En plus de la demande, un certificat médical doit être présenté par le club. Les exigences minimales pour un certificat médical sont les suivantes :

- Le joueur concerné doit être clairement identifiable (nom et adresse ou date de naissance).
- La fonction du médecin ainsi que ses coordonnées, doivent être visibles.

- Le certificat médical doit être lisible et compréhensible pour un profane.
- Le certificat médical doit être à jour (maximum 3 mois).

swiss unihockey se réserve le droit de faire confirmer les informations par un médecin.

4.2 Aucune possibilité de jouer à proximité

Les joueurs pour lesquels il n'y a pas de club dans les environs et dans la même région linguistique et dans une équipe de même sexe de la catégorie correspondante, peuvent être placés à un niveau d'âge supérieur à celui indiqué dans le mémorandum. La distance correspondante sera calculée comme suit :

- Jusqu'à et inclus M16 / Juniors B
Plus de 15 km de trajet entre le domicile et le domicile du club.
- À partir de M18 / Juniors A
Plus de 30 km de trajet entre le domicile et le domicile du club.

4.3 Promotion Juniores

Pour la promotion des Juniores B l'année de naissance la plus âgées doit avoir la possibilité de jouer avec les femmes actives. Les conditions suivantes doivent être remplies:

- Membre actuel ou élargi du cadre M19 Femmes
- En possession d'une swiss olympic Talent Card National
- Autorisation parentale

4.4 Promotion Juniors

Pour la promotion des Juniors M16 l'année de naissance la plus âgées doit avoir la possibilité de jouer avec M21. Les conditions suivantes doivent être remplies:

- Membre actuel ou élargi du cadre M19 Hommes
- En possession d'une swiss olympic Talent Card National
- Autorisation parentale

4.5 Cas exceptionnels

Pour les cas exceptionnels la Commission compétente décide.

Cette directive a été édictée le 27 avril 2019 par la commission responsable de swiss unihockey selon les articles 11.2.2, 11.2.3 et 12.1.2 du Règlement des matches et est valable du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

swiss unihockey

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Beat Wullschleger".

Beat Wullschleger
Chef CT Swiss Unihockey